



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 26 juin 2024, le Conseil communal de MIES

- **élit** J-L PHILIPPIN président du Conseil communal.
- **élit** C OLIVER et P MEIER Vice-Présidents.
- **élit** F DEPERROIS et D HUG scrutateurs.
- **élit** F KEHRER-BORY et A HERNANDEZ scrutateurs suppléants.
- **élit** F GAVILLET VOLLENWEIDER, D HUG, F MARCHAL, G MARCHAND et J SHELDON membres de la Commission des finances.
- **élit** N EICHENBERGER, Q JUILLERAT, X MONTET, J-L RAY et C ZUNDEL membres de la Commission de gestion.
- **élit** J.-V. DE SAUSSURE délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon
- **décide :**
 - d'approuver le règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires et ses annexes,
 - de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par l'Etat.
- **décide :**
 - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement du centre sportif du Sorbier
 - d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 250'000.- TTC
 - de prélever ce montant sur la trésorerie courante

Conformément aux articles 163 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Mies, le 26 juin 2024

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire

Thomas CHEVALIER



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 26 juin 2024, le Conseil communal de MIES

- **décide** d'accepter les comptes 2023, tels que présentés.

Conformément aux articles 163 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Mies, le 26 juin 2024

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire

Thomas CHEVALIER